Tir fédéral de Zurich

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1907)**

Heft 65

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-624614

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

pensons pas qu'il est possible de paraître en français seulement.

Il y aurait encore plus d'inconvénients à ne pas être lu du tout par toute une catégorie de membres de notre société qui ne parlent pas les deux langues, qu'à se voir exposé à rencontrer par-ci par-là quelque interprétation défectueuse d'un texte français et que chacun peut corriger.

Le principal inconvénient de la traduction n'est pas là. Il consiste surtout dans le retard que ce travail occasionne à l'apparition du journal, et c'est la raison pour laquelle notre numéro de janvier n'a pu paraître qu'à la fin de février, mais quand nous nous serons un peu familiarisés avec ce métier nouveau pour nous, nous pourrons remédier, espérons-le à cet état de choses.

Ce serait sans doute une très grande simplification, si nous pouvions ne paraître qu'en une seule langue, mais nous doutons que cette transformation soit bien accueillie par nos collègues de langue allemande. Cependant nous ne nous y opposons pas si tout le monde est d'accord.

TIR FÉDÉRAL DE ZURICH

Voici la réponse à la lettre que nous avons envoyée au Département de l'Intérieur au sujet de l'affiche du Tir fédéral de Zurich, et qui a paru dans notre dernier numéro.

Berne, le 7 février 1907.

Monsieur A. Silvestre, Président de la société des peintres et sculpteurs suisses. Genève, 6, rue de Monnetier.

Pour faire suite à notre lettre du 30 janvier 1907, nous vous transmettons sous ce pli copie d'une lettre adressée au chef du département soussigné, lettre qui vous renseignera sur les décisions prises par le comité d'organisation en ce qui concerne votre requête.

Agréez, Monsieur, les assurances de notre haute considération.

Département militaire fédéral
L. Forrer.

Zurich, le 7 février 1907.

Au chef du département militaire fédéral. Monsieur le Conseiller fédéral Forrer; Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

La requête de la société des peintres et sculpteurs suisses que vous avez soumise à notre décision a formé le sujet des débats de la séance du comité d'organisation d'hier.

Malgré la vive sympathie exprimée par Monsieur le colonel Meister, Monsieur le lieutenant-colonel P. Ulrich et par le soussigné, malgré leurs efforts de faire valoir que la requête relative à un concours d'affiches de fête devrait être considérée dans l'intérêt même du tir fédéral il fut décidé, avec une majorité de 8 voix contre 6, de ne pas donner suite à la requête. Le projet se heurta contre la ferme résistance venant des représentants de la société des tireurs qui rappelèrent les expériences fâcheuses que donnèrent les concours d'affiches lors des dernières fêtes fédérales.

J'ai considéré nécessaire de vous faire part du résultat malheureusement négatif de la délibération.

Je signe avec l'assurance de ma plus parfaite conisdération

H. Pestalozzi,
Président du Comité d'organisation.

Comme on pouvait le prévoir, cette réponse est négative, nous ne sommes donc pas autrement surpris, mais la raison pour laquelle ces Messieurs renoncent au concours, vaut vraiment la peine d'être retenue.

Il paraît donc que les concours donnent des résultats fâcheux. C'est du moins l'opinion des représentants des tireurs, et vous connaissez toute leur autorité en matière d'art.

En leur qualité de tireurs ils devraient commencer par donner à leurs arguments un peu de cette précision qui leur manque trop visiblement.

Que sont ces concours d'affiches à propos de fêtes fédérales, ayant donné de fâcheux résultats. Mystère !

Nous avions toujours pensé au contraire que le concours était un moyen d'obtenir un choix de projets aussi artistiques que possible, puisque chaque artiste peut y prendre part.

Nous nous trompions évidemment. Messieurs les tireurs ne nous l'envoient pas dire et nous n'avons plus qu'à nous incliner devant la *fermeté* de leur *résistance* à ce projet en attendant le résultat de cette opération.

Nous recevons à ce sujet de M. Girardet une lettre dont nous croyons utile d'extraire les lignes suivantes :

« Permettez-moi de profiter de l'occasion pour vous soumettre une idée que nous aimerions voir discuter par le comité central et s'il le juge bon soumise aux sections.

Les concours d'affiches donnent en général lieu à des réclamations de la part des artistes ; réclamations justifiées, mais qui n'ont guère de valeur pratique parce que ceux auxquelles elles s'adressent ne les prennent pas en considération. Nons pensons donc qu'il serait préférable de chercher un moyen pratique d'amener une entente entre les diverses personnalités, sociétés etc., ayant besoin d'affiches et les artistes.

Par exemple le comité central pourrait proposer aux sections la nomination d'un *Jury Permanent* ou commission de conseil (consultative ?) d'artistes et de personnes compétentes qui seraient à la disposition des sociétés et commerçants qui voudraient ouvrir des concours.

Pour le cas où des sociétés ou industriels voudraient faire leurs affiches sans concours, ils pourraient s'adresser

au président central qui leur donnerait les renseignements pour faire leur réclame dans de bonnes conditions.

Ceci, ainsi que la composition de ce Jury serait communiqué aux journaux.

Max GIRARDET.

ADMISSION DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ

Il nous semble intéressant d'avoir l'opinion de quelques artistes femmes autorisées sur la question de leur admission dans notre Société, et les raisons pour lesquelles elles désirent en faire partie.

Jusqu'à maintenant nous n'avons pas d'autre réponse que celle de Mlle Kunz, de Munich. Nous la publions ici quoique elle n'apporte aucun argument nouveau dans le débat. Nous espérons pouvoir, avant l'assemblée générale, donner les réponses des autres artistes que nous avons consultées.

Munich, Herzogstrasse 43 IV, 27 janvier 1907.

Monsieur,

Monsieur Wieland m'a dit, il y a quelque temps, que vous désiriez que je vous fasse part de mon opinion en ce qui concerne le projet de recevoir des dames comme membres de la société des peintres et sculpteurs suisses.

Je vous remercie infiniment de la confiance que vous me témoignez et très spécialement de l'amabilité avec laquelle vous vous intéressez aussi à l'opinion des dames en ce qui concerne cette question.

Il me semble sans doute naturel qu'une société qui représente les intérêts de l'art et des artistes juge tout simplement de la valeur des œuvres et cela sans considérer le sexe de l'artiste.

Je pense que la raison principale pour laquelle les messieurs s'opposent à la réception des dames comme membres de la société est que l'on rencontre beaucoup de dilettantisme parmi elles, mais il me semble que l'on pourrait se défendre contre les talents médiocres comme on le fait quand il s'agit de messieurs. Je crois savoir que les statuts exigent que l'on ait exposé dans une grande exposition et que l'on soit proposé par une section. J'admets qu'avec des protections, ou puisse arriver à exposer dans une exposition mais une section ne proposera sûrement que des éléments de la qualité desquels elle est convaincue, vu qu'elle est responsable de sa proposition.

Je pense que, dans leur propre intérêt les messieurs observeront rigoureusement cette loi.

Voilà à peu près tout ce que j'ai à vous communiquer à ce sujet. Je suivrai avec intérêt la suite de cette affaire.

Agréez les salutations respectueuses de votre dévouée

Martha CUNZ.

SÉCESSION

Cette société vient de fermer les portes de sa première Exposition restée ouverte à Berne pendant un mois.

Incapable de justifier le titre de *Sécession* qu'elle s'est donné dans le seul but de tromper le public sur ses véritables tendances, nous ne pouvons que désirer la voir continuer ses manifestations. Au moins de cette façon chacun pourra se rendre compte de l'importance du mouvement qu'elle représente.

Il suffira du reste d'une ou deux expositions comme celle qui vient d'avoir lieu et sa réputation sera bien définitivement établie.

Un certain nombre d'œuvres exposées furent présentées à la Commission fédérale pour être achetées, mais cette dernière n'a pas jugé utile de conserver pour nos musées, ces échantillons de l'*Art sécessionniste suisse*.

NOUVELLES

BOURSES D'ÉTUDES

La Commission fédérale des Beaux-Arts s'est réunie pour examiner les mérites des candidats aux bourses prélevées sur le crédit des Beaux-Arts. Elle a désigné au choix du Conseil fédéral neuf candidats sur cinquante-neuf.

Ces neuf candidats recevront chacun une bourse de 1500 fr. et le crédit qui était jusqu'ici de 12.000 fr. a été porté à 13.500 fr.

Voici la liste des neuf candidats choisis :

ALTHERR, Henri, artiste-peintre, de Bâle, à Karlsruhe.

BUCHER, Edwin, sculpteur, de Lucerne, actuellement à Meudon.

ELMIGER, F.-J., artiste-peintre, Lucerne.

KLÄNI, Henri, artiste-peintre, à Töss (Zurich), actuellement à Ascona, Tessin.

KOHLER, Georges, artiste-peintre, de et à Genève.

MARXER, Alfred, de Turbenthal (Zurich), à Munich.

MOREROD, Albert, artiste-peintre, d'Ollon (Vaud), à Genève.

PANDOLFI, Leone, sculpteur, de Savosa (Tessin).

RENGGLI, Edouard, artiste-peintre, de Werthenstein (Lucerne), à Lucerne.

FONDATION GOTTFRIED KELLER

Les membres de la fondation Gottfried Keller, ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période administrative de trois ans. Ce sont : MM. le Dr Charles Brun, professeur à Zurich, président; Ed. Davinet, architecte, inspecteur du Musée des Beaux-Arts, à Berne ; le Dr